

# [WIN] - [PAY] DSN : Aide au paramétrage des agents

Nous avons réalisé une vidéo afin de vous accompagner au mieux dans la mise en place de la DSN.

Vous pouvez la visionner ici :

Quelques précisions et règles de remplissage concernant les champs de la fiche DSN :

- **Statut du salarié** : lorsque votre agent relève de l'IRCANTEC ou de la CNRACL il convient d'indiquer 10 – Agent de la Fonction Publique Territoriale y compris pour les élus.

- **Statut catégoriel Retraite** : Voici les principales règles de remplissage de cette rubrique pour les collectivités territoriales :
  - o Si l'agent relève de l'IRCANTEC : 98 – Retraite complémentaire ne définissant pas de statut cadre ou non-cadre
  - o Si l'agent relève de la CNRACL : 99 – Pas de retraite complémentaire
  - o Si l'agent relève de l'AGIRC-ARRCO : 01 ou 04 selon que l'agent est cadre ou non cadre

- **Le Statut BOETH** n'est à renseigner que pour un agent Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés.

- **Risque maladie \*** : Dans tous les cas cette rubrique doit être renseignée à 200 – Régime Général (cnam).

- **Risque vieillesse \*** :
  - o 200 – Régime général (cnam) pour les agents relevant de l'IRCANTEC et de l'AGIRC-ARRCO
  - o 120 – retraite des agents des collectivités locale (CNRACL) pour les agents CNRACL.

- **Risque Accident du travail \*** :
  - o 200 – Régime général (cnam) pour les agents relevant de l'IRCANTEC et de l'AGIRC-ARRCO
  - o 999 – Sans régime obligatoire pour les CNRACL

\* *Sauf cas particuliers et agents relevant de la MSA*

- **Code employeurs multiples** : permet d'indiquer si l'agent à un seul ou plusieurs employeurs

- **Code emplois multiples** : permet d'indiquer si l'agent occupe plusieurs emplois sur la même collectivité

- **Statut d'emploi** :
  - o 01 – Fonctionnaire pour les agents titulaires
  - o 02 – Contractuel de la fonction publique pour les non titulaires et occasionnels
  - o 08 – Fonctionnaire stagiaire pour les agents stagiaires
  - o 99 – Non concerné dans les autres cas

- **Nature du contrat** :
  - o 50 – Nomination dans la fonction publique pour les agents titulaires et stagiaire
  - o 09 – Contrat de travail à durée indéterminée de droit public ou 10 – Contrat de travail à durée déterminée de droit public pour les agents IRCANTEC

**Dispositif conventionnel** : Il est à renseigner dans le cas ou de contrats spécifiques (Contrats aidés, contrat d'apprentissage, ...)

- **Catégorie de service** : Cette zone n'est présente que dans le cas d'un fonctionnaire. Par défaut les agents, hors emplois spécifiques présentant des contraintes ou risques particuliers, la catégorie de service est à renseigner à « sédentaire »

- **Agents en détachement ou détaché** : Dans ces deux cas il convient de renseigner des informations supplémentaires accessibles via le bouton

- **Code PCS ESE** : Utilisez les boutons pour sélectionner les codes correspondants à votre agent

Veillez noter que certains champs sont masqués lorsqu'ils ne doivent pas être renseignés.